Mignaloux-Beauvoir, le 7 janvier 2020

Objet : Appel à cotisation 2020

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Caprin, en partenariat avec les autres acteurs de la filière caprine, a participé, en 2019 à :

- ✓ La concertation nationale commandée par l'ANICAP au sujet des **aires d'exercice**,
- ✓ La communication sur les **bienfaits des produits au lait cru**,
- ✓ L'obtention d'une dérogation à **l'identification électronique** des chevreaux à 3 jours,
- ✓ La promotion de la filière **viande caprine** en octobre (« Goatober »),
- ✓ La promotion des **fromages de chèvre de Nouvelle-Aquitaine** lors de divers salons et foires,
- ✓ La journée **Transmission-Installation** de novembre au lycée agricole de Montmorillon,
- ✓ La **revalorisation du prix du lait** fin 2019, encore insatisfaisante à ce jour.

L'Assemblée Générale, s'étant tenue à Charroux le 5 décembre 2019 a été l'occasion d'aborder un sujet d'actualité en caprin : la certification environnementale (exemple : HVE3).

Le bureau du Syndicat Caprin de la Vienne s'organise comme suit :

Président Mr David BOSSUET, à Savigné et vice-président Mr Jean-Frédéric GRANGER, à Celle-L'Evescault.
Trésorier Mr Didier GAUVREAU, à Savigné et vice-trésorier Mr Arnaud GAUVREAU, à Chauvigny.
Secrétaire Mr François CROUIGNEAU, à Aslonnes et vice-secrétaire Mme Aurélie GRIMAUD, à Champniers.
Membres actifs : Roselyne SERIEYE, à Mouterre sur Blourde et Gilles PAPE, à Usson du Poitou.

La cotisation 2020 au Syndicat Caprin de la Vienne s'élève à 75€ par exploitation et vous permettra de :

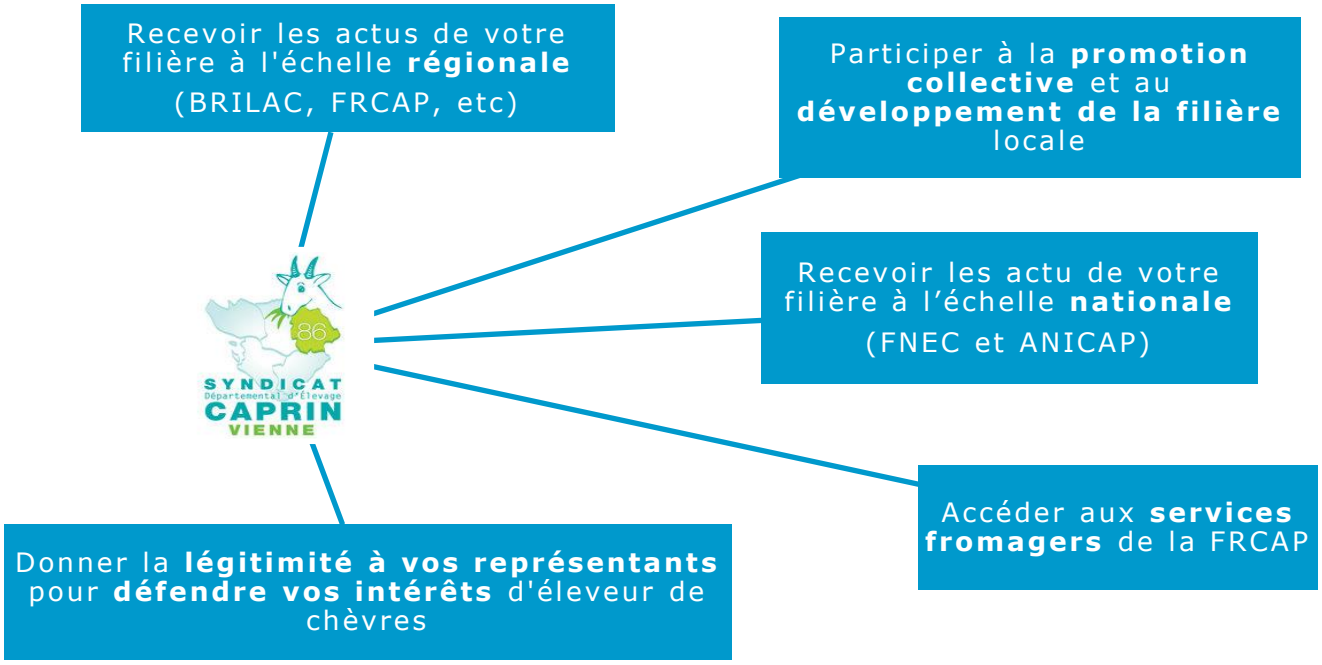

Rappel : Pour les producteurs fermiers qui utilisent les prestations de technologie fromagère de la FRCAP, nous vous encourageons vivement à adhérer au Syndicat Caprin départemental.

Nous restons à votre entière disposition pour échanger sur vos préoccupations, n'hésitez pas à nous solliciter.

David BOSSUET, Président du Syndicat Caprin,
Et les membres du conseil d'administration du Syndicat Caprin.